DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Communauté d'Agglomération Aunis Atlantique

PLUiH PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE CHARRON

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° 2 / 2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000			

CONCEPTION
Atelier Urbanexa - urbaniste et architecte
2 Impasse Rocan, 79260 LA CRECHE
atelierurbanexa · Eau-Encre Paysages · ASTYM · Cabinet Chaillou · Agence Technique Départementale

DESSIN
InfoSIG Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY
urbaSIG

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre ÉDIGEO - Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
Diffusion www.cadastre.gouv.fr

Edition cartographique n°3 du 22/10/2019

Légende

ZONES URBAINES

- U — Zone urbaine
- UE — Zone urbaine à vocation d'équipement

ZONES AGRICOLES

- Ac — Zone agricole à Charron
- Aepr — Zone agricole correspondant aux espaces proches du rivage
- Apc — Zone agricole protégée sur Charron

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
2	Serres maraichères	Commune de CHARRON	1791 m²
3	Création cheminement piéton	Commune de CHARRON	413 m²
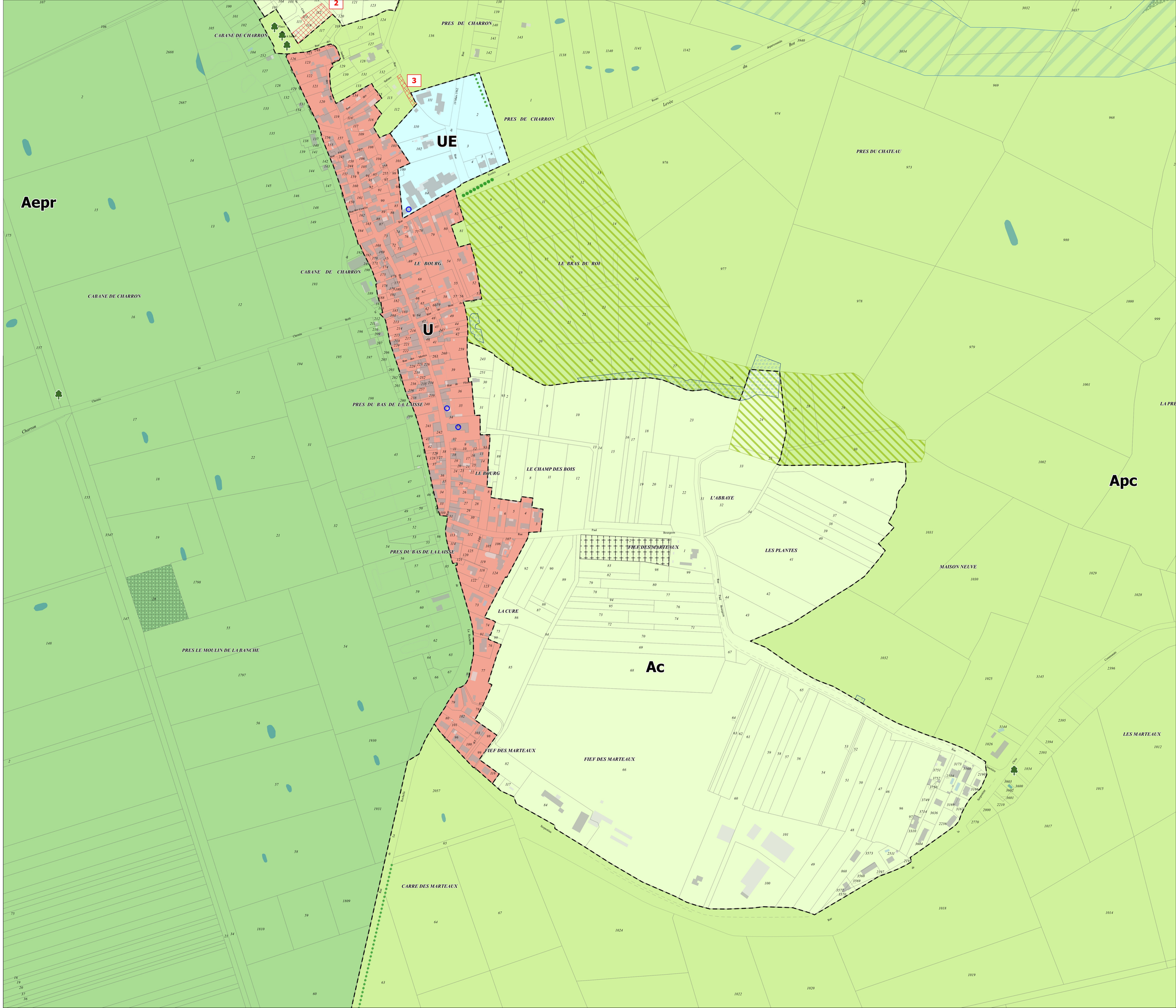
0 — 150 — 300 m